

## SEANCE DU 06 MARS 2017

-----

L'an deux mil dix-sept le six mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Siméon, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de M. Guy SIMON, Maire.

Présents : Mme Renée CHABRILLANGES, MM. Philippe BOBIN, Régis D'HONDT Adjoint ; Mmes Gaëlle ROTKOPF, Maryse VERDIER, MM. Frédéric GENISSON, Jean COMBAZARD, Francis BOURJOT, Gérard SARAZIN, Philippe LEDUC .

Absents excusés : M. Frédéric VIET, Mme Anne-Lyse ERUDEL

Secrétaire de Séance : Mme Renée CHABRILLANGES

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au conseil municipal les éventuelles observations sur le compte-rendu de la précédente séance.

### **N° 01/01/17 – CREATION D'UNE MICRO CRECHE – CONTRAT RURAL**

Monsieur Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à entreprendre un aménagement cohérent de leur cadre de vie.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme, il apparaît souhaitable de présenter un dossier de contrat rural afin notamment de permettre un meilleur fonctionnement de la vie administrative de la commune et plus généralement d'y améliorer le cadre de vie.

Ce contrat rural, d'un montant de 429 604 € Hors Taxes plafonné à 229 604 € comprend l'opération suivante :

- Création d'une micro crèche : 429 604 € HT, plafonné à 229 604 €

Le financement de ce contrat sera assuré de la façon suivante :

- subvention de la Région Ile-de-France : 40 %, soit 91 842 € H.T.
- subvention du Département : 30 %, soit 68 881 € H.T.
- subvention CAF : 130 000 €
- subvention M S A : 10 000 €

Le complément du montant H.T. ainsi que la T.V.A., au taux de 20 % à la charge de la commune, sera financé sur emprunt.

- Le Conseil Municipal désigne Monsieur Stéphane MIKAELIAN, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération qui le concerne, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application. Est demandée en outre une prise en compte des frais d'étude dans le cadre du contrat à/c de la date de signature de la convention de maîtrise d'œuvre.

- à mentionner la participation de la Région et du Département et d'apposer leurs logotypes dans toute action de communication,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le programme des opérations présentées pour un total subventionnable de 429 604 € H.T., soit 515 524,80 € T.T.C., le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération,
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **N° 02/01/17 – CREATION D'UNE MICRO CRECHE – FONDS D'EQUIPEMENT RURAL**

Dans le cadre de la création d'une micro crèche, Madame Renée CHABRILLANGES informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir une subvention Fonds d'Equipement Rural pour l'équipement de la micro crèche.

La dépense prévisionnelle pour l'équipement de la micro crèche s'élève à 39 079,69 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une subvention Fonds d'Equipement Rural et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

#### **N° 03/01/17 – DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB, 18 PLACE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal trois devis pour la mission de diagnostic amiante et plomb à réaliser avant les travaux dans le bâtiment sis au 18 Place de la Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir AB Diagnostic, 1 impasse de la Gare, à La Trétoire (77), entreprise moins disante.

#### **N° 04/01/17 – CONTROLE TECHNIQUE – REALISATION D'UNE MICROCRECHE ET TROIS APPARTEMENTS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal trois devis pour la mission de contrôle technique lors des travaux d'aménagement d'une micro crèche et de trois appartements au 18 Place de la Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la Société QUALICONSULT Bâtiment E1, 16 Rue Galilée à Champs sur Marne (77), entreprise moins disante.

#### **N° 05/01/17 – MISSION DE COORDINATION SPS – REALISATION D'UNE MICRO-CRECHE ET TROIS APPARTEMENTS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal trois devis pour la mission de coordination SPS lors des travaux d'aménagement d'une micro crèche et de trois appartements au 18 Place de la Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la Société QUALICONSULT Bâtiment E1, 16 Rue Galilée à Champs sur Marne (77), entreprise moins disante.

#### **N° 06/01/17 – SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'emploi d'adjoint technique de 10 h 30 a été modifié en un poste d'adjoint technique de 12 h 30.

Vu l'avis favorable du comité technique constitué auprès du Centre de Gestion de Seine et Marne en date du 22 février 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 10 h 30.

#### **VENTE D'UN TERRAIN**

Une parcelle de terre vacante et sans maître a été reprise par la Commune. Le conseil municipal accepte de vendre ce terrain à un riverain. Le prix de vente sera fixé lors d'une prochaine séance.

### **ACHAT DE TABLES POUR LE FOYER**

Le Conseil Municipal décide de reporter cet achat ultérieurement.

### **N° 07/01/17 – MODIFICATION DES DELEGUES AU SIANE**

Le Conseil Municipal décide de modifier les délégués au SIANE et procède à l'élection, à bulletins secrets, des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord-Est de Seine et Marne (SIANE).

Par 11 voix pour, sont élus :

Délégué titulaire : Mme CHABRILLANGES Renée

Délégué suppléant : M. VIET Frédéric

### **ACHAT D'UN GODET POUR LE TRACTEUR**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer un godet sur le tracteur communal, Vu le devis de l'entreprise Depla qui s'élève à 2 330,00 € HT pour la fourniture d'un godet Desvoys, le conseil municipal accepte de l'acquérir et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

### **PERMANENCES ELECTORALES**

Le conseil municipal établit le tableau des permanences lors des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017.

### **N° 08/01/17 – INDEMNITES DES ELUS**

Madame Renée CHABRILLANGES quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2014

Considérant que Madame Renée CHABRILLANGES, adjoint au maire, voit son temps de présence en Mairie augmenté du fait de la démission de Madame Nadine SANTUS,

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour :

- décide d'augmenter l'indemnité de Madame Renée CHABRILLANGES qui percevra désormais 8,25 % de l'indice 1015.

Monsieur Philippe BOBIN, 2<sup>ème</sup> adjoint, continuera de percevoir 4,125 % de l'indice 1015,

Monsieur Régis D'HONDT 3<sup>ème</sup> adjoint, continuera de percevoir 4,125 % de l'indice 1015.

Monsieur Guy SIMON, Maire, continuera de percevoir 31 % de l'indice 1015

### **N° 09/01/17 – VENTE DE BOIS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les employés communaux ont coupé du bois sur les propriétés communales. De ce fait, la commune peut vendre ce bois coupé en 1 mètre.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de le vendre au prix de 35 euros le stère. Il sera à prendre sur place.

## **N° 10/01/17 – LICENCE IV DU BAR TABAC**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans la séance du 15 avril 2016 il avait été décidé d'acheter la licence IV du dernier café de la commune.

Un repreneur potentiel s'est fait connaître et il y a lieu de savoir si la commune vend la licence à ce dit repreneur ou si elle la loue.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide de louer la licence 40,00 euros sur 36 mois. Au terme des 36 mois la licence appartiendra au gérant du bar tabac.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de location.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil municipal :

- est informé de l'exposition de véhicules anciens à Saint-Siméon le 6 août.
- décide de remettre une tôle en bas des panneaux d'affichage situés dans les hameaux

Monsieur le Maire remercie Monsieur Régis D'HONDT pour le transport, avec son matériel, du bois coupé par les employés communaux.

Monsieur Régis D'HONDT apporte des informations sur le nouveau règlement d'urbanisme. La modification sera effective le 27 mars prochain.

Monsieur Philippe BOBIN demande une signalisation de la salle des fêtes.